

Accidents du travail et de la circulation

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **39 (1931)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-545767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chernex et Montreux et aux jeunes samaritains qui prennent part au concours pour la première fois. Il remercie toutes les

sections de leur effort, les encourage à persévérer et fait des vœux pour leur prospérité. XXX

Accidents du travail et de la circulation.

Les recherches qui ont été faites pour établir les causes des accidents du travail et de la circulation ont mis en évidence le rôle très important joué par de légères altérations des fonctions mentales. Une méconnaissance du danger, un contrôle insuffisant des perceptions et des mouvements sont souvent à la source d'un accident qui eût pu être évité. Ces lacunes se présentent souvent chez des enfants qui ignorent le danger, chez des jeunes gens irréfléchis et chez des personnes peu douées et dénuées de présence d'esprit.

Le défaut de contrôle des sens et des actes peut résulter d'une grande fatigue; aussi est-il de toute importance d'éviter le surmenage du personnel des chemins de fer. Une barrière laissée ouverte, une confusion de signaux, une fausse manœuvre d'un conducteur de locomotive peuvent n'être que la conséquence d'un état de fatigue. Les statistiques des accidents du travail montrent que le travail exécuté pendant les heures supplémentaires entraîne plus d'accidents que le travail des heures normales.

Le plus souvent, l'altération de la faculté de contrôle est due à la consommation d'alcool. Il est évident qu'une ivresse, même légère, expose à des accidents. Mais ce que l'on sait moins, c'est que la consommation d'alcool, même à des doses en apparence inoffensives, exerce sur les fonctions supérieures du cerveau de l'homme une action paralysante. Cette action confère à l'individu le sentiment qu'il est devenu plus fort, plus adroit; pure illusion due à une diminution du contrôle de soi-même. Sous l'effet d'une très légère im-

prégnation alcoolique, l'homme le plus sain et équilibré ne se voit plus exactement tel qu'il est, il ne perçoit plus l'obstacle à éviter avec la même promptitude et la même précision que s'il n'avait pas pris d'alcool; à l'instant du danger, ses mouvements s'exécutent avec un retard ou un manque d'exactitude qui peuvent entraîner un accident.

C'est en raison de ces faits que le grand industriel américain Ford déclare que l'industrie moderne exige l'abstinence totale des ouvriers comme celle des chefs. Pour la même raison, les entreprises de taxis cherchent de plus en plus à recruter leur personnel dans les milieux abstinentes.

Une autre mesure, capable de réduire le nombre des accidents, relève des services judiciaires. Un procédé chimique simple et sûr permet de déceler la présence d'alcool dans le sang, l'haleine et l'urine, de déterminer ainsi la part prise par l'alcool dans la production d'un accident et d'établir les responsabilités. Un automobiliste qui a renversé un piéton se défend en affirmant que celui-ci était ivre. Dit-il vrai ou est-ce lui qui avait bu? Un examen de laboratoire exécuté dans les premières heures après l'accident sur ordre de la police tranchera le litige.

Les causes des accidents étant mieux connues, on peut espérer voir diminuer leur fréquence. Mais il y a beaucoup à faire pour réaliser ce progrès et il est essentiel que tout conducteur de véhicule, comme tout travailleur manuel, sache comment il peut conserver à son corps sa robustesse et à son esprit ses capacités de concentration et de plein contrôle de ses actes.